



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2021

### DELIBERATION N° DEL096-21

L'an deux mille vingt-et-un, le 13 décembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 7 décembre 2021, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> P. CONINX, G. JACCOUD, M.A. JANSEN, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEF, Y. HADJ HASSINE, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Stéphane GAMET, en date du 2 décembre 2021)  
M<sup>me</sup> BONNIN-DESSARTS Alberte (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 8 décembre 2021)  
M<sup>me</sup> BOUYIRI Nahiha (pouvoir à Sandrine PRUNIER, en date du 12 décembre 2021)  
M<sup>me</sup> DE LOUBENS Justine (pouvoir à Pascale CONINX, en date du 13 décembre 2021)  
M<sup>me</sup> MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 9 décembre 2021)  
M<sup>me</sup> OSSARD Sylvie (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 10 décembre 2021)  
M<sup>me</sup> VINCENT Yvette (pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 12 décembre 2021)  
M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 10 décembre 2021)  
M. JAUSSOIN Timothée (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 12 décembre 2021)

MONSIEUR JACQUES FABBRO ET ELODIE LAZZAROTTO ONT ÉTÉ ÉLUS SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

### OBJET : Modification partielle du tableau des effectifs.

**Rapporteur :** Pierre VERRI

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier partiellement comme suit le tableau des effectifs :

1/ Suite à une mutation :

Suite à la mutation d'un agent, il est proposé de supprimer un poste d'animateur principal créé par délibération n°005-21 du 4 mars 2021, et de créer un poste d'animateur à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

2/ Au titre des avancements de grade :

Suppression de poste	Création de poste (au 01/12/2021)
Adjoint administratif à temps non complet (28h), créé par délibération n° 18-01 du 29 janvier 2018	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (28h)

Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet, créé par délibération n°123-10 du 13 décembre 2010	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet
Adjoint technique à temps complet , créé par délibération n°49-13 du 8 juillet 2013	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
<b>Suppression de poste</b>	<b>Création de poste (au 01/01/2022)</b>
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet créé par délibération n° 036-21 du 10 juin 2021	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de procéder à la modification partielle du tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2021, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 13 décembre 2021.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.

